

**Ecole Maternelle du Ried**  
**Délégués des Parents d'Elèves**  
Marion SIFFERT  
7, rue du Wangenbourg  
67800 HOENHEIM  
parentsmatried@yahoo.fr

Monsieur Gérard LINDACHER  
Délégué Défenseur des Droits  
Préfecture de Bas-Rhin  
67000 STRASBOURG

Hœnheim, le 19 septembre 2014

Objet : Demande Avis Juridique / Tarification Services Périscolaires - Hœnheim  
Copies : Défenseur des droits - 7 rue Saint-Florentin - 75 409 Paris Cedex 08  
Courrier : Envoyé par mail

Monsieur,

Nous vous avons adressé un courriel en date du 30/06/2015 accompagné d'une nombreuse correspondance avec la commune de Hœnheim sur les tarifs des garderies périscolaires.

Nous avons pris soin de vous préciser la chose suivante :

***C'est pourquoi nous souhaiterions avoir votre avis en toute confidentialité sur des points très précis de la réglementation des tarifs des services publics.***

Nous pensions pouvoir échanger avec vous sur le sujet pour déterminer si dans un premier temps nous faisons fausse route et de découvrir si juridiquement vous ne constatiez aucune anomalie. Nous souhaitons aviser dans le cas où l'étude de notre cas révélerait des dysfonctionnements.

Or, le mardi 24 août nous avons un rendez-vous pris de longue date avec l'adjointe aux affaires scolaires Michèle Steiblé qui a immédiatement coupé court à nos questions relatives à l'égal accès au service public et à toutes les considérations juridiques au motif d'un courrier que vous lui avez adressé pour l'interroger durant l'été.

Nous n'étions pas au courant de cette action et nous ne souhaitons pas entamer de démarche, nous étions juste à la recherche d'informations juridiques clairement établies par un professionnel du droit.

Nous ne comprenons pas pourquoi notre remarque sur l'avis juridique recherché et la confidentialité attendue n'a pas été prise en compte.

Nous ne comprenons pas non plus pourquoi cette demande de renseignement s'est transformée en saisine sans que le moindre avertissement ou la moindre explication nous ait été fournie, sans avoir eu le moindre contact avec vous.

Nous vous laissons imaginer notre immense surprise lors de la réunion en mairie à l'annonce d'un courrier de votre part et à une réponse en partance.

Nous souhaitons savoir d'une part, si cela correspond au fonctionnement habituel du défenseur des droits et d'autre part, nous souhaitons avoir accès au courrier adressé à la mairie sur la base de notre demande.

D'une façon générale, qu'il s'agisse d'un malentendu ou d'une façon de fonctionner habituelle, notre groupe est déçu par l'absence de communication entre le demandeur et le délégué.

Nous nous réservons en effet le droit de ne pas donner suite et de nous contenter de l'avis juridique sans mettre en avant notre démarche de renseignement auprès de l'équipe municipale, c'est dorénavant impossible.

Dans l'attente d'obtenir des éclaircissements, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Les Délégués des Parents d'Elèves de  
l'Ecole Maternelle du Ried,  
par délégation

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marion Siffert', enclosed in a thin black rectangular border.

Marion SIFFERT